



Réserve Naturelle Régionale
TERRÈS ET ÉTANGS DE BRENNE
MASSÉ - FOUCAULT

Consultation par devis pour une prestation de travaux de terrassement sur l'étang Foucault et ses abords, Rosnay

1- Pouvoir Adjudicateur :

Cette présente consultation est faite par le syndicat mixte Parc naturel régionale de la Brenne, représenté par son Président. Dans le texte, le pouvoir adjudicateur sera dénommé « le PNR Brenne ».

Maison du Parc, hameau du Bouchet

36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

2- Contexte :

La réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault est un espace naturel protégé, réglementé et géré par deux structures, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire d'une part et le Parc naturel régional de la Brenne d'autre part. La réserve naturelle est située sur la commune de Rosnay, elle s'étend entre la D44 et la D15. Sa surface est de 319 ha, elle est constituée de 4 propriétés et composée en grande partie de prairies pour un total de plus de 150 ha, exploitées en élevage bovin par 5 éleveurs et de 12 étangs, d'un total de 70 ha en eau. La préservation des espèces floristiques, faunistiques et des habitats naturels est l'objectif principal de la réserve. Pour ce faire, un plan de gestion validé pour une période de 2015 à 2026 cadre l'ensemble des actions dont celles inhérentes aux travaux assurant le bon fonctionnement hydrologique des plans d'eau. En outre, des actions sont dédiées à la valorisation de la réserve et l'amélioration de l'accueil de son public.

3- Objectifs :

Pour assurer le bon fonctionnement hydrologique de l'étang Foucault, il est nécessaire de réaliser un curage, dans les règles de l'art, des deux pêcheries. L'étang Foucault sera mis en assec pour l'année 2021. Le dernier curage des 2 pêcheries a plus de 10 ans. Un ensemble de travaux annexes (entretiens des 2 bondes, maçonnerie, ferronnerie), ainsi que des travaux de broyage de zone de jonchaie, de déplacement d'une petite structure en bois existante, et de nettoyage de gravats sur une parcelle voisine sont attendus par ailleurs.



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

Page 1 sur 6

4- Localisation et période du chantier

Cet étang est situé sur la commune de Rosnay et localisé sur la Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault.

L'accès au chantier se fait par la D15 (3.5 km au nord du bourg de Rosnay).

Les travaux sont à réaliser entre les semaines N° 35 et 45 de l'année 2021.

5- Description de la commande attendue :

Les gestionnaires attendent du prestataire l'exécution d'un ensemble de 6 opérations ci-après décrites :

Opération N° 1 : Curage et évacuation des vases de deux pêcheries / Référence Action N° 3

✓ curage des 2 pêcheries de l'étang Foucault

Cette opération est à réaliser à l'aide d'engins mécaniques de terrassement adaptés (pelle mécanique de masse > 15 t, bulldozer, camion tombereau de transport). Le curage a pour but de retrouver une forme de calotte sphérique dont le substrat argileux sera lissé à l'aide du godet. L'opérateur de l'engin veillera avec grande prudence à ne pas creuser la couche argileuse qui conditionne l'étanchéité du fond de la pêcherie.

✓ évacuation des vases de 2 pêcheries de l'étang Foucault

- estimation du volume : 700 m³

Une grande partie des produits de curage (au moins 70 %) sera déposée par le prestataire à moins d'1 km de la pêcherie et utilisée pour renforcer des talus sur la réserve naturelle. Les zones de dépôt seront préalablement définies par le gestionnaire. Ces utilisations de vases sur les zones définies seront mises en œuvre par le prestataire. Si la quantité des produits de curage est trop importante, Le volume non utilisable sur le site, devra être évacué hors de la Réserve. L'identification du lieu de stockage autorisé est à la charge du prestataire.

Opération N° 2 : Travaux de ferronnerie et de maçonnerie sur les deux bondes de Foucault /

Référence Action N° 3

✓ évaluation de l'état et remplacement des pièces métalliques des 2 bondes considérées comme dégradées.

✓ fourniture et pose de pièces neuves métalliques galvanisées à chaud (compris transport)

✓ galvanisation à chaud des pièces conservées (compris démontage, remontage et transport)

✓ réfection complète par maçonnerie ou terrassement de renfort sur les embases actuellement constituées de béton dégradées de part et d'autre des 2 bondes. Cette réfection peut être réalisée, au choix argumenté du prestataire, par un dépôt de béton correctement façonné sur les pentes des embases dégradées ou bien par un apport de gros granulat granitiques (100 mm < d < 200 mm / **calcaire interdit**) en lieu et place des embases ; celles-ci étant concassées à l'aide du godet de la pelle et pouvant être compactées avant les granulats.

- estimation de la surface : 70 m²
- estimation du volume de granulat : 50 m³



Opération N° 3 : Pose d'arbres morts en fond d'étang (1 à 2 sujets < 8 m) localisés à proximité.

pas de référence « action »

Les arbres morts sont des chênes pédonculés identifiés par le gestionnaire à proximité de l'étang Foucault. Ils sont transportables à l'aide de la pelleuse utilisée par le prestataire pour l'exécution de l'opération N°1. Cette opération nécessite la présence **sans discontinuité du gestionnaire tout au long de sa mise en œuvre.**

Opération N° 4 : Travaux d'entretien de l'îlot central de l'étang et de sa rive est/ *Action N°12*

Un entretien de l'îlot ainsi que de la rive est de l'étang Foucault est nécessaire pour maintenir une végétation non arbustive et favorable à l'installation de l'avifaune. Cet entretien pourra être réalisé par broyage d'une partie de la surface totale. Des zones pourront aussi faire l'objet d'un passage de déchaumeuse à disques (cover-crop).

L'îlot et la rive Est couvre une surface de 7 000 m². Les surfaces à traiter par broyage et cover-crop seront identifiées par le gestionnaire ; elles ne dépasseront pas, chacune, 50 % de la surface totale.

Opération N° 5 Démontage et transport d'un observatoire public/ *référence Action N° 46*

Un observatoire semi-enterré est situé à l'Est de la digue de l'étang Bénisme en aval de Foucault. Cet observatoire, installé en 1999 est en bon état mais n'est pas situé dans le circuit défini pour le public.

L'opération consiste à déplacer cet observatoire sur un endroit plus favorablement exploitable pour l'accueil du public, en bordure Est de l'étang Barineau. La distance entre le point de retrait et le point d'installation est de 750 mètres. Cet observatoire est de dimension et de masse qui permettent le levage et le transport par une pelle mécanique.

Le retrait, le transport et le repositionnement de l'observatoire peuvent suivre les phases suivantes :

Phase 1 : préparation et retrait : démontage des parties mobiles (portes, bancs, fenêtres) et fragiles (toit). Cette phase sera réalisée en régie et non par le prestataire

Phase 2 : sanglage, levage et transport jusqu'à la zone définie (distance estimée à 750 m)

Phase 3 : terrassement et préparation d'une plateforme de gros granulats (granit), sur la zone de dépôt de l'observatoire

Phase 4 : Installation de l'observatoire, prise de niveau, ancrage sur plots bétons si nécessaire

Phase 5 : remontage des parties mobiles et fragiles, changement de pièces dégradées



Opération N° 6 : nettoyage et évacuation des gravats de la parcelle D626, située à l'Ouest de l'étang Foucault / référence Action N° 46

Cette petite parcelle de 0.5 ha est une zone de friche qui abrite très certainement un grand nombre de gravats.

Le nettoyage peut être réalisé à l'aide d'une pelle mécanique et d'un camion de transport.

Tous les gravats devront être évacués sur des zones autorisées hors de la réserve ; la recherche des zones de dépôts autorisés est à la charge du prestataire.

Seuls seront conservés sur place les blocs de gré issus probablement de l'excavation située 100 mètre à l'Est.

Des arbres, préalablement identifiés par les gestionnaires seront conservés.

Le volume de gravats à exporter est estimé à 200 m3.

Un travail de nivellement est aussi à exécuter sur les surfaces dégagées.

6- Organisation de l'offre

Le prestataire peut répondre **à l'ensemble de la demande (opérations de 1 à 6) ou une partie d'entre-elles**. Dans ce dernier cas, il doit préciser les numéros des opérations pour lesquelles il fournit une offre.

Pour répondre à cette demande, l'offre est un devis en deux exemplaires adressé, au plus tard **le 30 octobre 2020**, à cette adresse :

Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc
Le Bouchet
36300 ROSNAY

Il comporte obligatoirement l'intitulé suivant :

**RNR Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault / travaux 2021
Curage de l'étang Foucault et travaux annexes**

Il est expressément demandé d'indiquer sur les devis les numéros d'opérations et la référence Action (3,12 ou 46 indiquée en orange).

Responsable et contact du projet
Vincent Sauret
Conservateur de la Réserve
PNR Brenne
02 54 28 12 12 / v.sauret@parc-naturel-brenne.fr

L'offre (devis) est présentée avec un détail HT et TTC, ainsi que le taux de TVA appliquée de l'ensemble des prestations. Le devis est un document où sont expliqués dans le détail les différents éléments constitutifs de la réalisation des opérations :



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

Page 4 sur 6

- ✓ Engins utilisés
- ✓ Description et calendrier des phases de travail
- ✓ Estimation des volumes des vases à extraire
- ✓ Estimation des surfaces à traiter
- ✓ Détails des prix de fournitures et de pose (tarif horaire par exemple)

De façon générale, une attention particulière est attendue sur la description de la mise en œuvre, les matériaux choisis, le détail des surfaces, des linéaires de volumes traités. Le prestataire précise aussi l'effectif de ses équipes intervenantes.

Plusieurs entreprises sont consultées. Chacune d'elles sera informée par courriel si son offre est retenue ou non avant le 15 janvier 2021.

Le bon de commande sera fourni à l'entreprise retenue au moins trois semaines avant la mise en œuvre, prévue à partir de la semaine N°35.

7- Organisation de la mise en œuvre

Dès à présent, une prise de rendez-vous est possible avec Vincent Sauret pour des relevés de terrain et la préparation d'un chiffrage. Le chantier est attendu en 2021 entre les semaines N° 35 et 45. A cette période, la zone de chantier et son accès seront hors d'eau.

Trois rendez-vous de terrain minimum seront pris entre le chef d'entreprise et les gestionnaires de la réserve :

- ✓ en amont du chantier (au moins deux jours)
- ✓ au lancement du chantier (**pas de démarrage possible** sans la présence d'un agent gestionnaire de la réserve)
- ✓ à la fin du chantier, ce dernier RDV servira de réception
- ✓ tout autre rendez-vous pendant la tenue du chantier est possible

Règles inhérentes à la préservation du site classé Réserve naturelle

Lors du chantier, pour l'ensemble des opérations, le prestataire doit veiller à garantir auprès du gestionnaire le respect de règles inhérentes à la préservation du site classé Réserve naturelle :

Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble de ses véhicules notamment ses engins de travail pour la réalisation des travaux sur les surfaces en étangs (pêcherie, ilot) sont indemnes de résidus de vase ou de terre issus de chantiers extérieurs et antérieurs, ceci afin de diminuer le risque de contamination de la zone de travail par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes telles que les jussies (péploïdes et Grande jussie). Les engins ne pourront donc accéder aux zones de chantier sans un nettoyage préalable hors réserve naturelle. La présence d'un agent de la réserve au moment du démarrage du chantier par les engins est obligatoire. Il s'assurera du bon état de nettoyage des engins et pourra exiger du prestataire que l'engin soit remmené à son entrepôt pour nettoyage, sans que ce transport ne puisse être facturé.



Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble de ses véhicules ne présente aucun risque de pollution par fuite d'hydrocarbures ou de produits de graissage. Pour réaliser le graissage et le plein de carburant, l'opérateur doit absolument prendre l'ensemble des précautions nécessaires pour éviter toute fuite sur le sol. Il est demandé que ces opérations soient réalisées hors des zones de chantier (zones d'étang) et préférablement sur la digue (sentier d'accès). En cas de pollution, même de faible quantité, l'opérateur devra prévenir directement un agent de la réserve.

Les feux, les dépôts de gravats et l'abandon de déchets sont proscrits sur la réserve. Le prestataire s'assure à ce que ses employés comprennent et respectent ces consignes.



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

Page 6 sur 6